

### **AIDE AU CHAUFFAGE – ANNÉE 2018/2019**

Le Centre Communal d'Action Sociale de PLOUBAZLANEC invite les personnes âgées à formuler une demande d'aide au chauffage pour l'année 2018 auprès du Secrétariat de la Mairie AVANT LE 31 OCTOBRE 2018.

Les critères cumulatifs d'attribution sont les suivants :

- ✓ être domicilié sur la commune,
- ✓ être âgé de plus de 65 ans
- ✓ Le plafond mensuel des ressources est fixé à 820 € pour une personne seule et 1300 € pour un couple.

*La demande devra être accompagnée des justificatifs d'Etat civil, d'un justificatif de domicile et de l'avis d'imposition 2017 pour les premières demandes*

La demande des personnes bénéficiaires les années précédentes de l'aide au chauffage sera automatiquement renouvelée s'il n'est pas intervenu de changement dans leur situation.

### **DISPOSITIF PASS EAU – ANNÉE 2018/2019**

Le Centre Communal d'Action Sociale de PLOUBAZLANEC invite les personnes à formuler une demande d'aide au règlement des factures d'eau pour l'année 2018 auprès du Secrétariat de la Mairie AVANT LE 31 OCTOBRE 2018.

Principales conditions d'éligibilité :

- ✓ Le bénéficiaire est abonné au service de la SAUR,
- ✓ Avoir sa résidence principale sur la commune,

*La demande devra être accompagnée des justificatifs d'Etat civil, de la facture d'eau et de l'avis d'imposition 2017.*

**D. BREZELLEC**  
**Présidente du C.C.A.S.**